Docusign Envelope ID: AF936556-2C93-4662-9B8A-F5E77A290A4B

Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
DE LA ROCHE
SARL au capital de 45 734.71 €
Siège social : 52 Avenue Winston Churchill
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 328 908 983

Docusign Envelope ID: AF936556-2C93-4662-9B8A-F5E77A290A4B

Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société
en société par actions simplifiée
DE LA ROCHE
SARL au capital de 45 734.71 €
Siège social : 52 Avenue Winston Churchill
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 328 908 983

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Exposé de l'opération projetée :

Votre société « DE LA ROCHE » a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée.
A ce jour, son capital s'élève à la somme de 45 734.71 € divisé en 3000 parts sociales.
Une structure par actions paraissant mieux adaptée aux développements futurs, votre assemblée générale devra décider de cette transformation en société par actions simplifiée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables admises est au moins égal au montant du capital social.

DS

Docusign Envelope ID: AF936556-2C93-4662-9B8A-F5E77A290A4B

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et du montant des capitaux propres par rapport au capital social :

Nos contrôles, afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels établis au 30 septembre 2024 (avec en comparaison les comptes annuels du 30 septembre 2023) qui peuvent se synthétiser comme suit :

BILAN en €

	30/09/2024 (12 mois)	30/09/2023 (12 mois)
Actif immobilisé		
Immo incorp.	0	0
Immo corp.	0	274
Immo financ.	256 138	223 545
Actif circulant		
Stock	0	0.
Créances clients	4 680	6 092
Autres créances	635 550	701 349
Disponibilités	2 222 237	2 238 271
CCA	0	4 980
TOTAL	**3 118 605**	**3 174 511**

	30/09/2024 (12 mois)	30/09/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social	45 735	45 735
Primes d'émission	0	0
Réserve légale	4 573	4 573
RAN	2 875 563	2 924 294
Résultat de L'exercice	126 695	111 470
Prov. risques et charges	17 500	17 500
Dettes		
Dettes financ.	25 555	27 481
Dettes frs	10 193	16 180
Dettes fisc et soc	12 791	27 278
Autres	0	0
TOTAL	**3 118 605**	**3 174 511**

Compte de Résultat en €

	30/09/2024 (12 mois)	30/09/2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	3 900	3 900
Subv. d'exploitation	0	0
Autres produits	1	0
Achats de MP et autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	30 641	31 854
Impôts et taxes	0	80
Charges de personnel	0	0
Dotations amort & provisions	181	505
Autres charges	0	84
Résultat d'exploitation	**-26 921**	**-28 623**
Résultat financier	**190 218**	**91 359**
Résultat exception.	**-93**	**74 640**
Impôt sur bénéfices	**36 509**	**25 906**
Résultat de l'exercice	**126 695**	**111 470**

On peut constater que les capitaux propres de votre société, compte tenu du résultat affecté du 30 septembre 2023 et du résultat bénéficiaire des comptes annuels au 30 septembre 2024 soit 126 695 € totalisaient 3 070 066 € et étaient supérieurs au montant du capital social de 45 734 €.

Nos contrôles s'appuient sur les documents et états comptables qui nous ont été communiqués par le cabinet HUGONNET MENARD, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession :

- la valeur des différents éléments Actif et Passif a été déterminée conformément aux principes comptables en vigueur.
- la détermination du résultat a été effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

DS

Docusign Envelope ID: AF936556-2C93-4662-9B8A-F5E77A290A4B

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et le montant des capitaux propres à la date des comptes annuels établis au 30 septembre 2024 est au moins égal au montant du capital social.

Nos contrôles réalisés sur la période écoulée depuis n'ont rien révélé qui puisse avoir une incidence défavorable sur les éléments ci-dessus.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit des associés ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, appréciée à partir des comptes annuels établis au 30 septembre 2024 et 2023 est la suivante :

- les comptes annuels établis au 30 septembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, des produits d'exploitation stables par rapport à l'exercice précédent, qui avec le résultat financier et exceptionnel permet de dégager un résultat bénéficiaire de 126 695 €. ;
- la situation financière de cette structure n'appelle pas de remarque de notre part depuis les 2 derniers exercices clos;

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'événements de nature à modifier cette appréciation.

Conclusion :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Poitiers, le 19 décembre 2024

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON
Commissaire aux Comptes et à la transformation
Inscrit près la Cour d'appel de Poitiers

DocuSigned by:
Laurent Joudon
13E16577C30F43F...

DS
commissaire
aux comptes